

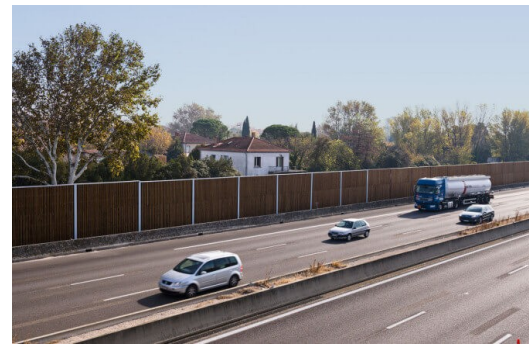
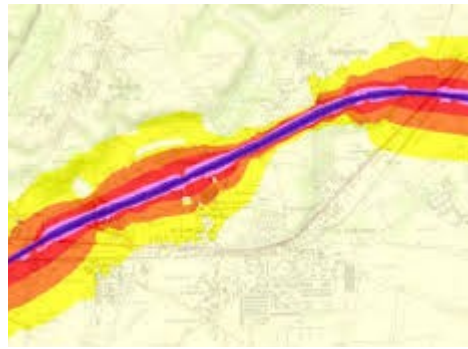


PRÉFET DE LA SOMME

PRÉFECTURE DE LA SOMME

Registre de consultation du public

relatif au Plan de Prévention du Bruit dans
l'Environnement des infrastructures de
l'État dans le département de la Somme



consultation du public :

du 22 janvier 2024 au 22 mars 2024

Registre de consultation du public

Objet de la consultation :

Projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des infrastructures routières et ferroviaires de l'État.

Durée de la consultation :

Du 22 janvier 2024 au 22 mars 2024

Mise à disposition du projet :

Les lundis et les jeudis de 9h30 à 11h30 à l'accueil de la Direction départementale des territoires de la Somme
35 rue de la Vallée
80000 Amiens

Consignation des observations :

- dans les registres papier mis à disposition à la direction départementale des territoires de la Somme aux dates et horaires précisés ci-dessus,
- par courrier postal avant le 22 mars 2024 (voir adresse ci-dessus).

Consultation par voie électronique sur le site internet de la préfecture :

<http://www.somme.gouv.fr/>

Rubrique Politiques publiques > > Transports, déplacement, éducation et sécurité routière > Bruit > Plan de prévention du bruit > Projet de Plan de prévention du bruit dans l'environnement (3^e échéance) dans la Somme.

Conformément à l'article R.572-9 du code de l'environnement, le projet de plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des infrastructures routières et ferroviaires de l'État est mis à la consultation du public pendant deux mois.

Je, soussignée Mme Lila BENAMAR, ai ouvert, ce jour, le présent registre comportant 13 pages, dont 10 pages destinées à recevoir les observations du public, observations pouvant également être adressées par courrier postal à la direction départementale des territoires de la Somme.

À Amiens, le 22 janvier 2024

OBSERVATIONS DU PUBLIC :

Lined area for public observations

Le _____ à _____ heures , le délai de consultation du public étant expiré, je soussigné, _____, déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant 2 mois du 22 janvier 2024 au 22 mars 2024.

Les observations ont été consignées au registre par _____ personnes (pages n° _____ à _____).

En outre, j'ai reçu _____ lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre.

Date	Émetteur
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	
11	
12	
13	
14	
15	
16	
17	
18	
19	
20	

À Amiens, le